

permettre d'employer les mots du ministre des Finances, l'une des idées les plus patriotiques de l'honorable député de Bruce-Nord, a été la conversion des obligations exemptes de l'impôt. L'honorable ministre des Finances n'a pas exposé ses vues à ce sujet, mais l'honorable ministre du Revenu national a dit que le Canada n'allait pas répudier ses obligations. Le ministre des Finances a dit, toutefois, qu'il ne fallait pas mettre en danger le crédit du pays. Mettrait-on le crédit du pays en danger si ce Gouvernement faisait preuve d'un sens réel des affaires? Et je ne dis pas cela, monsieur le président, d'une façon offensante. Je songeais aux pauvres gens de notre pays, au soulagement accordé au pauvre homme qui paye une taxe de \$2 par 100 livres sur le sucre tandis que le millionnaire qui possède pour 20 millions d'obligations exemptes de l'impôt ne paye pas un sou à l'Etat sur cette immense richesse. Il y a là une injustice criante. L'honorable ministre du Revenu national, qui est un avocat habile, sait très bien qu'il est possible d'annuler des contrats quand ils sont illégaux et quand ils sont immoraux. Nos dépenses pendant la guerre auraient pu se répartir sous trois chapitres différents: l'argent sagement dépensé; l'argent gaspillé; l'argent volé. Une grande proportion de ces obligations exemptes de l'impôt ont été achetées du trésor fédéral par ces voleurs qui accaparaient l'argent du pays en s'assurant des profits excessifs, et je dis que c'est un crime national de voir qu'aujourd'hui ces gens ne payent pas d'impôts.

Nous entendons des plaintes de tous côtés à propos du chômage. Les gens n'ont plus d'argent. Même les cultivateurs, qui ont des propriétés immobilières et un certain actif en mains, n'ont pas d'argent. Allez trouver n'importe quel cultivateur et demandez-lui s'il a cinq, dix ou quinze dollars à la maison. Il vous répondra infailliblement: "Vous savez fort bien que je n'ai pas cette somme disponible." Pourquoi? Il est fort possible qu'il détienne les hypothèques sur la ferme de son voisin ou qu'il ait placé certaines sommes ailleurs, mais il ne retire pas un seul sou de revenu de ces sources. J'ai une proposition très simple à faire au Gouvernement en toute sincérité et je veux que l'on comprenne bien que je ne suis pas guidé en tout cela par aucun mobile de parti. J'adjure mes honorables amis de taxer sans délai ces obligations exemptes de l'impôt; qu'on opère leur conversion afin que le riche acquitte les impôts aussi bien que le pauvre. Les porteurs de ces obligations sont bien plus en mesure de le faire que celui qui n'a pas un sou vaillant. Est-ce juste, ou plutôt n'est-ce pas un passe-droit, de voir le millionnaire qui possède des obligations exemp-

tées de l'impôt jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars éluder absolument la taxe? D'autre part, un pauvre diable doit travailler cinq jours par année, à raison de \$2 par jour, pour acquitter cette taxe de \$10 sur le sucre. Le pauvre homme devra travailler de dix à vingt jours, selon qu'il gagne \$1 ou 50 c. par jour, afin d'acquitter cette taxe de \$10 sur les 500 livres de sucre que sa famille consomme dans le cours d'une année. Je ne puis m'expliquer cela.

J'ai beaucoup de respect pour le ministre des Finances et le ministre du Revenu national; ce sont deux hommes très capables. Je leur demande de se recueillir pendant cinq minutes; j'ai la conviction qu'au bout de ce temps ils admettront que la proposition de l'honorable député de Bruce-Nord, est bien inspirée et qu'elle devrait être acceptée sans délai par le Gouvernement.

M. HEAPS: Le ministre des Finances a fait allusion à des emprunts de conversions qui ont été effectués tant par le gouvernement canadien que par le gouvernement anglais, l'année dernière. Mon honorable ami a laissé l'impression, du moins dans mon esprit, que l'une des raisons qui empêchent notre Gouvernement de placer un emprunt de conversion à un taux d'intérêt sensiblement réduit, ainsi qu'on l'a fait en Angleterre, c'est que le Canada est un pays débiteur tandis que le Royaume-Uni est un pays créancier. Cette explication est peut-être parfaitement exacte. Cependant, je citerai le cas de l'Australie, un pays qui se trouve passablement dans la même situation que le Canada. Il y a deux ans environ, le gouvernement australien a effectué un emprunt interne de conversion à un taux d'intérêt grandement réduit. Etant donné que l'Australie, qui se trouve à peu près dans la même situation que le Canada, a réussi à le faire, le ministre est-il en mesure d'expliquer au comité pour quelle raison il nous est impossible de suivre l'exemple de ce dominion?

L'hon. M. RHODES: La situation en Australie est absolument différente de celle qui existe au Canada. Cet emprunt de conversion a atteint uniquement les porteurs de titres australiens domiciliés en Australie. Je ferai observer de plus qu'il existait là-bas d'autres conditions sur lesquelles je ne tiens pas à insister, mais qui, si elles existaient au Canada, nous obligeraient peut-être à modifier notre attitude du tout au tout. A part la coercition, il n'y a qu'une seule manière d'effectuer un emprunt de conversion, c'est d'amener le porteur d'obligations à échanger ses titres contre d'autres valeurs.